VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026/538

Objet :

Délégation de fonctions à M. Vincent TERRASSIÉ
4ème adjoint au Maire

(Vie associative et intergénérationnelle, sport et équipements sportifs, devoir de mémoire et anciens combattants)

Le Maire de Graulhet,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-7-2 et L. 2122-12,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 27 mars 2026,

VU la délibération du conseil municipal n°2026/13 du 27 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire,

VU le tableau du conseil municipal en date du 27 mars 2026,

VU l'arrêté n° 2026/177 du 13/04/2026, relatif à la délégation de fonctions à M. Vincent Terrassié, 4ème adjoint,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales **« Le Maire (…) peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal »**.

CONSIDÉRANT que chacun des sept adjoints est déjà titulaire d'une ou plusieurs délégations de fonctions,

ARRÊTE

Article 1er : M. Vincent TERRASSIÉ, 4ème adjoint au Maire, est délégué à la vie associative et intergénérationnelle, au sport et aux équipements sportifs, au devoir de mémoire et aux anciens combattants.

À ce titre, M. Vincent TERRASSIÉ peut signer les pièces, documents et dossiers ci-après indiqués relevant de ses domaines de compétences ;

- Organisation de réunions avec les associations relevant du domaine de compétence.
- Relations avec les partenaires relevant du domaine sportif.
- Prêt de matériel.
- Installation et équipements sportifs.
- Organisation de manifestations associatives, sportives, de mémoire.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2026/177 du 13 avril 2026, susmentionné.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Tarn.

Déposé en Préfecture le : 05 NOV. 2026

Publié le : 05 NOV. 2026

Notifié le : 4/11/26
M. Vincent TERRASSIÉ

Fait à Graulhet, le 03 Novembre 2026
Le Maire, Benjamin VERDEIL

MAIRIE DE GRAULHET (TARN)

VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE